

# Accompagnant éducatif et social

2019  
2020

## La profession

L'**Accompagnant Éducatif et Social** accompagne les enfants, les adolescents, les adultes, les personnes vieillissantes et les familles dans les actes essentiels du quotidien et dans les activités de la vie sociale, scolaire ou de loisirs.

L'**Accompagnant Éducatif et Social** vise à favoriser l'autonomie des personnes accompagnées et contribue à leur épanouissement à domicile, en structure collective et dans le cadre scolaire et social selon leur projet de vie.

## Deux parcours de formation :

- **Parcours Complet.**
- **Parcours Certificat de Spécialité Complémentaire.**

## Les conditions d'accès à la formation

### SATISFAIRE AUX ÉPREUVES DE SÉLECTION

#### PARCOURS COMPLET

##### Une épreuve écrite d'admissibilité d'une durée de 1H30.

L'épreuve est destinée à apprécier l'intérêt du candidat pour les actualités médico-sociale, sociale, économique, éducative et les aptitudes à l'expression écrite ; cette épreuve se traduit par un questionnaire de 10 questions.

Dispense de l'épreuve écrite d'admissibilité pour les titulaires d'un Baccalauréat, d'un titre ou d'un diplôme de niveau IV, d'un diplôme européen ou étranger réglementaire admis en dispense du Bac (Attestation délivrée par le CIEPENIC-NARIC), du DEAF, du DEAS, du DEAP, du BEP Carrières Sanitaires et Sociales ou Accompagnement Soins et Services à la personne ou Assistant Animateur Technicien, du BEPA Services aux Personnes, du CEFP suivi du CQP Assistant de Vie, du CAPA Service en Milieu Rural, du CAPA Assistant Technique en milieu familial ou collectif, du CAP Petite Enfance, du CAP Services aux Personnes et Vente en Espace Rural, du titre ADVF et du titre professionnel Assistant de Vie ainsi que les lauréats de l'institut de l'engagement.

##### Une épreuve orale d'admission d'une durée de 30 minutes.

L'épreuve est destinée à évaluer les aptitudes relationnelles, la motivation et la capacité du candidat à s'engager dans la formation et l'exercice de la profession.

Le candidat dispose d'un temps de 30 minutes pour préparer l'épreuve orale à l'aide d'un questionnaire.

Le jury est composé d'un formateur et d'un professionnel.

## UN DIPLÔME D'ÉTAT DE NIVEAU V

Le Diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif et Social classé Niveau V est délivré par la DRJSCS au nom du Ministère chargé des Affaires Sociales. (Décret du 29 janvier 2016).

### 3 spécialités :

- Accompagnement de la vie à domicile
- Accompagnement de la vie en structure collective
- Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire

## PARCOURS CERTIFICAT DE SPÉCIALITÉ COMPLÉMENTAIRE

Les candidats titulaires du DEAES souhaitant obtenir une spécialité différente de celle acquise au diplôme, du DEAMP, DEAVS ou de la Mention Complémentaire Aide à Domicile sont **dispensés des épreuves d'admission. Ils prennent contact directement avec les responsables de formation.**

**Pour des informations complémentaires**, le candidat peut télécharger sur le site internet de l'IRTS, [www.irtsparisidf.asso.fr](http://www.irtsparisidf.asso.fr) : le règlement d'admission, le projet pédagogique, le calendrier de la formation, le devis et les annales.

## La durée de la formation

**PARCOURS COMPLET - Formation organisée en alternance sur 12/13 mois (Paris et Fontainebleau) ou 18 mois (Melun) : 15 semaines de cours théorique (525 heures) et 24 semaines de stage pratique (840 heures)**

**PARCOURS CERTIFICAT DE SPÉCIALITÉ COMPLÉMENTAIRE Formation organisée sur 4 semaines de cours théorique (147 heures) et 5 semaines de stage pratique (175 heures).**

## Les allègements de formation

Les allègements sont étudiés individuellement avant l'entrée en formation en fonction du diplôme déjà obtenu.

## Nombre de places

### PARIS / MELUN / FONTAINEBLEAU :

**58** FORMATION INITIALE, financement de la formation par le Conseil Régional d'Ile-de-France

**112** CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION / CONTRAT D'APPRENTISSAGE PRO-A de reconversion ou promotion CPF, COMPTE PERSONNEL DE FORMATION DEMANDEURS D'EMPLOI financés par Pôle Emploi SALARIE EN RECONVERSION PROFESSIONNELLE, CPF de Transition Professionnelle

## La VAE

Pour les conditions d'accès par la VAE, **consulter la rubrique «VAE» sur notre site Internet.**

# Accompagnant éducatif et social

## La formation théorique (15 semaines)

### 525 HEURES

#### DONT 378 HEURES DE SOCLE COMMUN ET 147 HEURES DE SPÉCIALISATION AU CHOIX DONT

- Accompagnement de la vie à domicile.
- Accompagnement de la vie en structure collective.
- Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire.

Ces heures sont réparties en 4 domaines de formation (DF).

- DF1 :** Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale (126 h) et 14 heures de spécialisation
- DF2 :** Accompagner la personne au quotidien et dans la proximité (98 h) et 63 heures de spécialisation
- DF3 :** Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés (63 h) et 28 heures de spécialisation
- DF4 :** Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne (70 h) et 42 heures de spécialisation

## La formation pratique (24 semaines)

### 840 HEURES

réparties sur 2 ou 3 stages dont un au moins de 245 heures (7 semaines) couvrant les 4 domaines de formation en lien avec la spécialité choisie.

## L'évolution de carrière

Après l'obtention du diplôme et une expérience professionnelle, il est possible d'accéder aux formations de niveaux supérieurs et donc d'évoluer vers les métiers du champ de l'éducation, du social ou du sanitaire.

## Les prises en charge financières possibles

### FORMATION INITIALE

Formation financée par la Conseil Régional d'Ile-de-France : 58 places dont 38 pour la spécialité Accompagnement de la vie à domicile et 20 pour la spécialité Accompagnement de la vie en structure collective.

Les demandeurs d'emploi : se renseigner auprès du Pôle Emploi pour une éventuelle prise en charge.

### SALARIES / COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF) DE TRANSITION PROFESSIONNELLE

Un dossier devra être complété et accompagné d'un devis de formation.

### AGENTS DE L'ÉTAT, DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

Un devis de formation sera établi à votre employeur.

### CONTRATS EN ALTERNANCE

- Pro-A de reconversion ou promotion par alternance.
- Contrat de professionnalisation
- Contrat d'apprentissage.

Un devis de formation sera établi à votre employeur.

## Les aides financières possibles

Les candidats peuvent prétendre aux aides suivantes :

### Auprès du Conseil Régional

- Bourse Régionale.

### Auprès de Pôle Emploi

- Allocation chômage.

### TARIFS

**FRAIS DE SÉLECTION :** Ecrit 30 € - Oral 40 €

**TARIF DE LA FORMATION :** 183 € / an de droits d'inscription pour les stagiaires en formation initiale. 12 € / H pour la formation théorique, soit un total de 6 300 € pour tous les autres stagiaires.

### INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont ouvertes toute l'année.

La pré-inscription s'effectue exclusivement sur notre site internet :

[www.irtsparisidf.asso.fr](http://www.irtsparisidf.asso.fr)

Pour la procédure détaillée, téléchargez le règlement d'admission sur notre site internet.

### VOS CONTACTS

#### ADMISSION

**Paris**  
**Secrétaire pédagogique**  
Marie-France TURGOT  
01 73 79 52 38  
MFTURGOT@parmentieridf.fr

**Melun & Fontainebleau**  
01 78 49 60 10  
ADMISSION77@parmentieridf.fr

**Melun & Fontainebleau**  
**Secrétaire pédagogique**  
Aura BORHA  
01 78 49 60 12  
ABORHA@parmentieridf.fr

#### PÉDAGOGIE

**Paris**  
**Responsable de Formation**  
Jainobai OWARISH  
01 73 79 52 36  
JOWARISH@parmentieridf.fr

**Melun**  
**Responsable de Formation**  
Caroline VERRIER  
01 78 49 60 30  
CVERRIER@parmentieridf.fr

**Fontainebleau**  
**Responsable de Formation**  
Marie-Pierre PANCRAZI  
01 78 49 60 90  
MPPANCRAZI@parmentieridf.fr